

PROGRAMME DE FORMATION PORTANT SUR LA TVA

Mardi 24 mai 2016

08H30-09H00 : Accueil et installation

09H00-10H15 : Le champ d'application de la TVA en droit fiscal burkinabè et UEMOA

- Champ d'application personnel de la TVA ;
- Champ d'application matériel de la TVA ;
- Règles de territorialité de la TVA ;
- Livraison à soi-même

10H15-10H35 : Pause-café

10H35-12H00 : Le régime de déduction de la TVA

- Les conditions d'exercice du droit à déduction de la TVA ;
- Assujetti partiel et règle de régularisation ;
- La TVA sur les immobilisations.

12H00-13H00 : Débat avec les animateurs

13H00-14H00 : DEJEUNER

14H00 : Fin de la journée

Mercredi 25 MAI 2016

8H30-10H00 : Le régime des exonérations

- les catégories d'exonérations TVA :
 - o sociétés minières,
 - o association et ONG,
 - o marchés sur financement extérieur ;
- la procédure de mise en œuvre des exonérations TVA

10H00-10H20: Pause-Café

10H20-11H50 : Le crédit TVA

- Le remboursement du crédit TVA des entreprises exportatrices : les sociétés minières
- Le remboursement du crédit TVA aux associations et ONG
- Les différentes opérations financières portant sur le crédit TVA (cession, nantissement, etc.)

11H50-12H20 : Les principaux chefs de redressement en matière de TVA

- Sur le champ d'application de la TVA
- Sur les règles de déduction de la TVA
- Sur les règles de facturation de la TVA

12H20-13H30 : Débats avec les animateurs

13H30-14H30 : DEJEUNER

14H30 : Fin de la journée